

AVIGNON | Le collectif Rosmerta l'a réquisitionné "devant l'urgence humanitaire"

Un bâtiment occupé illégalement par des sans-papiers et sans-abri

Hier était le premier jour de l'hiver. C'est aussi celui où le collectif Rosmerta a décidé d'agir fort. Depuis janvier 2018, ses membres disent avoir sollicité la Préfecture pour aider les personnes sans-papiers et à la rue. Une réunion a été programmée « début janvier » prochain. Trop tard au goût des bénévoles. « Devant l'urgence humaine », ils ont réquisitionné le bâtiment au 7, rue Pasteur à Avignon.

Hier matin, des dizaines de paires de bras s'activaient à emménager matelas et autres meubles dans les locaux anciennement occupés par l'UDAF (Union départementale des associations familiales) et appartenant au diocèse d'Avignon. « Ça fait 48 h qu'on est là, maintenant, on est chez nous », affirme Camille, une des bénévoles, qui précise avoir trouvé le bâtiment ouvert, qui d'après el-

le, peut accueillir une trentaine de personnes. Mais sans « convention d'occupation traditionnelle », rien n'est sûr pour les occupants.

■ Une opposition du diocèse

Dans un communiqué, le diocèse d'Avignon s'est exprimé : « Le collectif Rosmerta nous avait contactés pour savoir si nous avions des locaux disponibles pour accueillir des personnes sans abri. Nous étions prêts à travailler pour leur permettre d'en disposer, à condition que ce soit en lien avec les services de l'État ou des collectivités locales [...]. Les locaux dont nous disposons ne sont pas aux normes pour accueillir du public. Pour décharger notre responsabilité civile en cas d'accident, nous sommes obligés de déclarer notre opposition à une telle occupation illégale ».



Le collectif Rosmerta a investi les anciens locaux de l'UDAF appartenant au diocèse d'Avignon. Pour l'instant, les bénévoles ne disposent pas de convention d'occupation. Photo de D. Christophe AGOSTINIS.

L'INFO EN + L'ÉTAT ET LA VILLE MOBILISÉS

- Le dispositif d'hébergement Hadi a été renforcé de 5 places cette année, en plus des 25 existantes.
 - Une salle municipale de 80 places peut être ouverte si besoin.
 - Une halte de nuit ouvrira en janvier pour les personnes fragiles n'appelant pas le 115.
 - L'État a contribué à la création de 23 places hivernales en plus des 98 d'urgence du département.
 - La Préfecture précise que des places restent vacantes chaque soir.
- Aucune demande de familles dans le besoin n'a été recensée.